



## **Direction Santé et Protection Sociale**

Service Prévention, hygiène et sécurité du travail

# **Synthèse de la "Rencontre ACMO" du 3 mai 2007**

## **« La gestion du risque électrique »**

### **PROBLEMATIQUE**

Les chiffres de la CNAMTS révèlent qu'en 2004, il y'a eu 865 accidents du travail d'origine électrique occasionnant un arrêt. A cela, il faut ajouter 79 accidents occasionnant une incapacité permanente et 22 décès. Même si ces statistiques font état des accidents dans les entreprises et malgré l'absence de statistiques propres au niveau national des collectivités territoriales, celles-ci ne sont pas en reste concernant ce risque souvent peu connu par les agents territoriaux et notamment les ACMO.

### **PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE**

La prévention du risque électrique nécessite la mise en place d'un certain nombre de mesures techniques, humaines et organisationnelles. Les agents qui interviennent sur les installations électriques (électriciens, chargés de travaux...) et ceux dont les activités peuvent les exposer à être en contact avec des pièces nues sous tension (peintres, gardiens...) doivent suivre des formations sur les risques électriques et recevront un titre d'habilitation dont le type sera défini en fonction de leurs activités (B0V, B1VBRBC, H1V...).

D'un point de vue technique, les installations peuvent être équipées de divers moyens de protection. Un fusible permettra de couper le courant en cas de surintensité dans le circuit, un dispositif différentiel permettra quant à lui de stopper l'alimentation électrique en cas de courant de fuite.

Enfin, la prévention du risque électrique passe également par le contrôle régulier des installations électriques afin de détecter les échauffements dans les fils et les prises de courants défectueuses, de vérifier les mises à la terre et les défauts d'isolement... Ces contrôles réguliers suivis des travaux issus des observations permettront de prévenir les accidents d'origine électrique en maintenant en état de bon fonctionnement les installations et matériels utilisés par les agents. En outre, ces contrôles préviendront les risques d'incendie puisque un incendie sur cinq est dû à un dysfonctionnement des installations électriques (court circuit, contact défectueux...).

### **BILAN DE LA RENCONTRE**

61 personnes étaient présentes à cette demi-journée dont 48 ACMO et professionnels de la prévention des risques. Des agents des services techniques (électriciens, techniciens bâtiments...) étaient également présents et ont apporté une certaine technicité lors des questions en ateliers. Les attentes des agents présents étaient principalement centrées sur une clarification et une explication des différents titres d'habilitation et formations en fonction des activités.

Le retour d'expérience a également montré que les ACMO et les agents professionnels de la sécurité au travail ne sont pas impliqués dans les vérifications périodiques et que les rapports ne leur sont jamais transmis. La vérification des installations électriques n'est en effet pas ressentie comme une mesure de prévention du risque électrique dans les collectivités mais plus comme une mesure technique ce qui explique la faible implication des acteurs dans ce domaine.

***Les travaux en ateliers et les échanges fructueux ont permis aux participants d'acquérir une meilleure connaissance des dispositifs organisationnels et techniques à mettre en place pour prévenir les risques électriques mais aussi de mieux situer leur rôle dans un domaine qui par sa technicité est trop souvent réservé aux seuls services techniques.***